Association québécoise des médecins du sport

À tous les membres de l'AQMS

Compte tenu qu'un de nos collègues médecins du sport canadien est actuellement sous investigation pour importation, possession et administration possible d'une substance interdite par le code mondial antidopage, voici un petit rappel.

Dans le cas présent, le produit en question est l'Actovegin, un produit dérivé de sang de veau qui pourrait « théoriquement » avoir des effets similaires à l'EPO. Il est donc inclus dans la catégorie d'interdiction : méthodes interdites M1 pour amélioration du transfert d'oxygène.

Profitons de l'occasion pour rappeler que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) est toujours disponible pour répondre à nos questions en ce qui a trait aux produits et techniques offerts à vos athlètes. N'hésitez pas à communiquer avec eux : le CCES est reconnu comme l'une des agences les plus importantes à l'échelle mondiale en matière d'antidopage et d'éthique dans le sport et il est là pour nous!

Ensemble, continuons à soutenir nos athlètes dans la poursuite de la pratique du « sport pur ».

Les communications de l'AQMS

- Centre canadien pour l'éthique dans le sport www.cces.ca

Tiré de la liste de substances interdites 2009: AMA

MÉTHODES INTERDITES

M1. Amélioration du transfert d'oxygène

Ce qui suit est interdit :

a. Le dopage sanguin, y compris l'utilisation de produits sanguins autologues, homologues ou hétérologues, ou de globules rouges de toute origine.

b. L'amélioration artificielle de la consommation, du transport ou de la libération de l'oxygène, incluant sans s'y limiter les produits chimiques perfluorés, l'éfaproxiral (RSR13) et les produits d'hémoglobine modifiée (par ex. les substituts de sang à base d'hémoglobine, les produits à base d'hémoglobines réticulées).